

CPdirSIC

Conférence permanente des directeurs de laboratoires
de sciences de l'information et de la communication

Contribution aux Assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

La CPdirSIC, réunie le 5 octobre 2012, souhaite participer aux Assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. À partir de constats partagés, elle dresse une liste de points essentiels à traiter et formule des préconisations. L'ensemble a fait l'objet d'un large accord des directeurs d'unités de recherche.

1. Renforcer la visibilité des SIC dans les politiques de site

La CPdirSic constate un mouvement général de restructuration qui vise, en particulier dans les politiques de site, à établir des rapprochements entre les disciplines et à développer des programmes consacrés à la place des sciences dans la société (dénommés relations « Sciences et sociétés »). Le plus souvent, ces restructurations se réalisent aux dépens des SHS. Elle regrette la faible présence des SIC qui ont une expertise à part entière en capacité de produire, plus spécifiquement, une analyse critique et publique. La CPdirSIC formule les préconisations suivantes :

- associer les SIC dans la conception de programmes avec la présence de représentant des SHS dans les comités de pilotage des PIA, des Idex et les pôles de recherche mis en œuvre au sein des PRES,
- renforcer les MSH,
- être associé aux débats publics,
- favoriser des espaces de discussion et de dialogue.

2. Développer la visibilité des SIC au sein du CNRS

La CPdirSic constate une dilution des formes de représentation du secteur de l'information et de la communication au sein du CNRS (avec l'ISCC, l'INSHS, le CID 53 et différentes sections). Or, dans les universités, il existe depuis de longues années des unités de recherche spécialisées dans ce domaine, ainsi qu'une section du CNU. Aussi considère-t-elle comme nécessaire la convergence entre les équipes d'accueil et le CNRS. Elle préconise les actions suivantes :

- identifier avec le CNRS les sections au sein desquelles les équipes d'accueil en SIC ont vocation à être présentes,
- exiger la représentation de la discipline au sein du CID 53,
- demander la création d'une section du CNRS portant sur les phénomènes info-communicationnels.

3. Garantir la place des SIC au sein des universités

La CPdirSIC constate que, d'une part, des formations sont créées avec des intitulés en information et en communication sans que les enseignements annoncés soient pris en charge par des enseignants-chercheurs de la discipline ; d'autre part, des postes sont mis au concours en information et en communication avec des profils destinés à des candidats qui ne sont pas des spécialistes du secteur. Elle constate une incohérence entre enseignement et recherche, des risques de brouillage pour les étudiants et des difficultés dans la carrière des candidats recrutés. Elle préconise les actions suivantes :

- les formations qui comprennent des enseignements en information et en communication doivent être adossées aux unités de recherche en sciences de l'information et de la communication,

- les unités de recherche en sciences de l'information et de la communication doivent participer à la définition des profils recherche des enseignants-chercheurs de la discipline,
- dans le cas où les universités ne disposent pas d'unités de recherche dans le domaine, il faut un représentant de la discipline dans les comités de sélection,
- ces trois points seront facilités par la création d'une commission de section par site.

4. Améliorer l'évaluation

La CPdirSIC rappelle son attachement aux formes d'évaluation des unités de recherche (temps fort dans le pilotage de la recherche), mais elle constate que celles-ci ne sont pas encore satisfaisantes (complexité, lourdeur des dossiers...). Elle préconise les actions suivantes :

- simplification des dossiers d'évaluation et stabilisation de leur composition,
- développement de la dimension formatrice de l'évaluation,
- prise en considération des contextes locaux,
- publication du vivier d'experts et limitation du nombre de participations à des comités de visite des unités de recherche,
- appel à candidatures public du délégué scientifique et dépôt public des dossiers des candidats,
- évaluation des formations avec les mêmes dispositifs que ceux en usage pour les unités de recherche : affichage du nom des évaluateurs, possibilité de dialogue direct...

5. Tenir compte de l'importance des SIC pour les grandes infrastructures

Les sciences de l'information et de communication disposent de compétences sur les transformations sociales et la place des techniques au sein de celles-ci. Or, cette question devient cruciale avec la mise en place de très grands équipements et, de manière générale, avec l'extension du numérique dans l'ensemble des champs sociaux (comme par exemple les « Humanités digitales »). La CPdirSIC préconise les actions suivantes :

- association des SIC à la définition des grands équipements et des cyber-infrastructures ainsi qu'à leur pilotage,
- participation des chercheurs de la discipline aux réflexions dans le cadre des grands chantiers nationaux et européens (ou internationaux).

6. Intégrer les SIC dans la liaison « -3/+3 »

Les SIC disposent d'un capital de recherches sur les médias et sur les techniques d'information et de communication dans la société qui est transférable dans la formation secondaire. Ceci est d'autant plus important que de nombreux contenus de ces formations relèvent directement des SIC. La CPdirSIC préconise les actions suivantes :

- participation des SIC à la formation des maîtres et des enseignants du secondaire (comme c'est le cas pour le CAPES-CAFEP de documentation),
- réflexion sur la constitution d'un corps d'enseignants spécialisés dans ce domaine,
- mise en place de structures permettant le transfert de connaissances entre l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire.